

## Avis de publicité

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la possibilité de déposer une demande d'occupation d'un emplacement du domaine public sur le parking Drouot à l'occasion de la fête foraine 2018.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces, mentionnées dans les prescriptions particulières applicables aux activités commerciales exercées sur le domaine public, jointes au présent avis de publicité, devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le 15 décembre 2017

**Durée de mise en ligne de l'avis :** Un mois

**Date limite de réception des propositions :** 14 mai 2018 à 12 heures.

**Objet de l'occupation :** Stationnement d'un manège de dimensions maximale 20 x 20 mètres pour l'exercice d'une activité de type foraine

**Lieu Département :** Tarn (81)

**Commune :** Castres

**Adresse :** Parking Drouot, Salle Gérard PHILIPPE

L'activité autorisée sur l'emplacement doit impérativement répondre aux caractéristiques d'un manège forain de distraction ou d'un équipement de restauration mobile foraine.

L'activité ne doit pas créer de nuisances, considérant l'environnement du site (promenade piétonne aménagée, voisinage urbain résidentiel, présence de lieux d'activité culturelle). Aucun entreposage hors ceux autorisés par les receveurs placiers n'est autorisé.

### **Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement :**

Les emplacements se situent sur un parking selon un plan déterminé.

La dimension autorisée pour les manèges peut être limitée en fonction de la topographie et du tonnage des manèges.

### **Durée :**

L'autorisation prendra la forme, sous forme d'arrêté municipal, d'une convention d'occupation temporaire d'une durée de 21 jours pour animation foraine, à partir du lundi 28 mai jusqu'au 1<sup>er</sup> juin pour l'installation, et du 2 au 17 juin 2018 pour l'exploitation.

### **Conditions générales d'attribution :**

Les candidats intéressés doivent remettre leurs propositions avant la date limite du 14 mai 2018.

Les propositions comportent :

- le descriptif de l'activité envisagée sur l'emplacement ;
- la fiche mentionnant les moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité ;

Les propositions seront analysées par la direction Sécurité Réglementation de la Ville de CASTRES au regard des critères d'appréciation d'égale importance :

- la qualité technique de la proposition ;
- la qualité commerciale et économique de la proposition ;
- Les garanties techniques d'exploitation et de mise en sécurité du manège.

**Dépôt des candidatures Les propositions sont remises :**

- soit par courriel, à l'adresse : [mairie@ville-castres.fr](mailto:mairie@ville-castres.fr) ;
- soit par courrier : Monsieur le Maire de Castres, service Sécurité Réglementation, BP 10406, Hôtel de Ville, 81108 CASTRES CEDEX

**Service à contacter pour renseignement :**

Service Sécurité Réglementation  
05 63 71 59 66/67